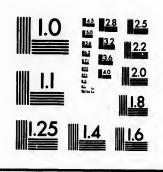


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



STATE OF THE SERVICE OF THE SERVICE

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

SIM SERVICE STATE OF THE SERVICE STATE OF THE SERVICE STATE STATE

CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



(C) 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.			L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui e été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.								
	Coloured covers/ Couverture de couleur				Coloured pages/ Pages de couleur						
	Covers dan Couverture	naged/ endommag	j će					damaged endomm			
		ored and/o restaurée e						restored a			
	Cover title Le titre de	missing/ couverture	manque					discolour décolorée			
	Coloured n Cartes géo	naps/ graphiques	en couleu	ır		V		detached détachée			
		ik (i.e. othe ouleur (i.e. a				V	Showthrough/ Transparence				
		lates and/o t/ou illustra						y of print é inégale		ession	
		other mat d'autres do						les supple rend du m			
	along inter Lare liure s	ng may cau ior margin/ errée peut d le long de la	causer de	l'ombre o			Seule	edition ava édition di	sponible	obscure	d by errata
	appear wit have been il se peut d lors d'une	es added du hin the text omitted fro que certaine restauration que cela éta nées.	. Whenever filming the second	er possibl / lanches a sent dans	e, these joutées le texte,		ensure Les pa obscu etc., c	tissues, et e the best eges totale rcies par u ent été filn ir la meille	possible i ment ou un feuillet nées à no	image/ partielle: d'errata uveau de	ment , une pelure e façon à
		comments: ires supplé:		:		•					
Ce d	item is film ocument es	t filmé au t		duction in		essous.				-	
10X	ПТ	14X	TT	18X	1/1	22X		26X		30>	
L	12X		16X		20X		24X		28X	LL_	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Législature du Québec Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriata. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'Impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous los autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles sulvants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'Images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

32X

errata

pelure, on à

ra

létails

es du modifier er une

ilmage

DISCOURS DE M. L. G. DESJARDINS

M. LE PRÉSIDENT,

Je crois devoir soumettre à la bienveillante considération de mes honorables collègues quelques remarques sur la question financière. C'est peut-être le sujet qui s'impose le plus à notre attention. Il importe beaucoup de se renseigner avec exactitude sur la situation de nos affaires, afin de bien juger les résultats des opérations du dérnièr exercice, et de se permettre des prévisions pour l'avenir.

J'ai écouté avec intérêt le discours dont l'honorable chef de l'opposition a accompagné l'amendement qu'il vient de proposer. Je le felicite du ton de modération qu'il a donné au débat, et, dans la réponse que je me propose de faire à ses critiques, je m'en tiendrai avec soin à

la question qui nous occupe.

Pour bien connaître et bien juger la situation financière de la province, il faut, en premier lieu, se rendre un compte exact des opérations de l'année terminée le 30 juin 1884, et prévoir, avec autant de précision que possible, quels seront les résultats probables des operations de l'exercice courant et de celles de l'exercice prochain. Je m'attacherai, secondement, à bien calculer nos obligations et à apprécier l'importance de nos ressources. Je dirai ensuite quelques mots au sujet de la proposition en amendement faite par l'honorable deputé de St-Hyacinthe.

L'ANNÉE 1883-84.

Mais de ce montant il faut déduire les sommes payées pour les travaux imputables au capital, c'est-à-dire les dépenses extraordinaires:

Pour le	palais lég	gislatif	 \$83,835	95
Pour le j	palais de	gislatif justice à Québec	 54,018	38

137,854 33

D'où il ressort des opérations de l'exercice un déficit de.. \$ 236,389 86

Mais pendant cette année financière nous avons racheté, au montant de \$47,559.50, un certain nombre des bligations de notre emprunt contracté en France. L'augmentation exacte de la dette, par l'écart entre

Peneroice et le trachatrie non obligations, m'a done Comparons maintenant les recettes et les dépenses de 1883 86 Les recettes ordinaires de 1883-84 se sont élevées à \$ 2,894,147 4 Recettes ordinaires de 1882-83 2,798,163 Recettes ordinaires de 1882-83 98.303.808° 50.538 Augmentation 95,989 55 La plus grande partie de cette augmentation de \$95,983 a été produite par la recette additionnelle de l'intérêt des dépots al securitad. Les dépenses ordinaires de 1883-84 ont été de 3,131,537 28 he ap an ingle Augmentation 1 th parents of \$11.118.072.165 Il ne suffit pas de constater qu'il y a eu une augmentation dans les dépenses de 1883-84 comparées à celles de l'année précédente. Il fant surtout connaître les causes de cette augmentation. En 1883-84 nous Augmentation..... \$ 74,398.56

Personne ne saurait sérieusement critiquer cette augmentation dans le chapitre du service de la dette. Elle a eu lieu parce que la province à dû pourvoir au paiement des subventions que cette Législature, obéissant à l'opinion publique si formellement manifestée, a

votées en faveur d'un grand réseau de chemins de fer.

De \$118,072.65 retranchons les \$74,398.56 de l'augmentation du service de la dette, et il reste une balance de \$43,674.09. Mais il ne faut pas oublier que, pendant l'année 1883-84, nous avons fait des dépenses spéciales et tont à fait imprévues. L'incendie de l'ancien palais législatif nous a obligé à payer \$15,000 pour la bibliothèque et \$28,032 nour le logement temporaire de la Législature. La province a contribué \$15,000 aux frais de construction d'une salle de manœuvres à Québec. Le ministère des terres de la Couronne a payé, en 1883-84, le somme de \$14,549.49 pour des dépenses faites en 1882-83. Il est évident que pour faire une comparaison exacte entre les dépenses des deux exercices, il faut ajouter ces \$14,549.49 à celles de 1882-83, et les déduire de celles de 1883-84: soit up écart de \$29,098.98. Ces différentes sommes de dépenses spéciales et imprévues s'élèvent au montant de \$87,130.98, et excèdent de \$43,456.89 la balance de l'augmentation des dépenses de 1883-84 comparées à celles de 1882-83, déduction faite de l'accroissement dans le service de la dette. « Il ressort donc de ces chiffres qu'en réalité il y a eu, l'année dernière, une diminution de \$43,456.89 dans les frais du service ordinaire de la province, comparés à ceux de l'exercice précédent.

Nous venons de voir qu'il y a eu une augmentation de \$74,398.56 dans la dépense du service de la dette provinciale, en 1883-84, comparée à celle de 1882-83. Mais constatons maintenant quelle a été l'augmentation de la recette de l'intérêt. L'année dernière nous avons en

如果的原料

DROBE TOTO B ALCOMM OLD

les recettes suivantes de l'intérêt :

AR AUGUST BALL

CETTANT TO

Ju 181782 1 65 00 500	Troposo 4		Ara dada a	01.2 graphed
N	ontant			\$472,514
En 1882-83.	Current Care	alia serona		
Interet recu du pr Nord	ix de ven	te du chen	in de fer	udu samosans
Nord.	• • • • • • • • •	ARREST CONTRACTOR	\$259,38	4.40 110 201100
Intérêt-divers			10.21	6.92 269,601
C'est donc des recett	es de l'inté	rét une aug	mentation	de. \$202.910
Déduisons l'augmen	tation de l	a dépense d	u service d	le la l'Aber 18
dette provinciale.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	5661 WAS EARLS	 Militario de M	74,398
		des récettes	राप्ति कृति प्रेतिक	\$128,512
L'augmentation de				
1882-83 l'intérêt du p	orix de ven	e au cnemi	n au Nora	n'a pas ete re
en entier, les échéan le cours de l'exercice	Seconde	mont la hal	ance de l'e	pas en neu da
en 1882 et 1883, et	négocié a	vec la han	que de M	intreal Attit
depôt dans cette inst	itution fina	ncière à un	intérét de	cina nour ce
Le gouvernement re	tire ce dép	ôt au fur et	à mesure	ru'il doit pay
les subventions aux	chemins de	fer et les fr	ais de cons	struction du
lais législatif.			E. 4	1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
			province	soient admin
Nous voulons tous	que les a	naires de la	proting	
trées avec le plus d'é	conomie p	ossible. Ma	is il ne fa	nt pas se hero
trées avec le plus d'é de vaines espérances	conomie po sous ce ra	ossible. Ma opport, et de	is il ne fa mander ce	ut pas se hero qui est impra
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons	conomie po sous ce ra a aussi sav	ossible. Ma apport, et de coir, reconna	is il ne fa mander ce litre les e	ut pas se hero qui est impra fforts faits po
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense	conomie po sous ce ra s aussi sav es provincia	ossible. Ma apport, et de voir, reconna ales, lorsque	is il ne fa mander ce litre les e nousen av	ut pas se bero qui est impra fforts faits po ons des preuv
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense	conomie po sous ce ra s aussi sav es provincia	ossible. Ma apport, et de voir, reconna ales, lorsque	is il ne fa mander ce litre les e nousen av	ut pas se bero qui est impra fforts faits po ons des preuv
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devon diminuer les dépense évidentes Je puis établir que	conomie po sous ce ra soaussi sav es provincia sounes() l'on a séri	ossible Ma apport, et de voir, reconna ales, lorsque de assimiliaries eusement ti	is il ne fa mander ce iltre les e nous en av ravaillé à	nt pas se here qui est impra fforts faits po ons des preuv réduire les fa
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devon diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement po les sommes dépensée	conomie po sous ce ra s aussi sav es provincia l'on a séri endant l'an es aux crédi	ossible. Ma apport, et de oir reconna ales, lorsque de de de de eusement tr née financie ts autorisés	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à ère 1883-8 pour les di	nt pas se hero qui est impra fforts faits po ons des preuv réduire les fra 4, en compara férents servic
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau ce	conomie po sous ce ra s aussi sav s provincia single l'on a séri endant l'an s aux crédi omparatif d	ossible. Ma apport, et de coir reconna des, lorsque deusement to mée financie ts autorisés p es dépenses	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à ère 1883-8 pour les dif centrôlable	nt pas se here qui est impra florts faits po ons des preuv réduire les fa 4, en compara flérents services:
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau ce	conomie po sous ce ra s aussi sav s provincia single l'on a séri endant l'an s aux crédi omparatif d	ossible. Ma apport, et de coir reconna des, lorsque deusement to mée financie ts autorisés p es dépenses	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à ère 1883-8 pour les dif centrôlable	nt pas se here qui est impra florts faits po ons des preuv réduire les fa 4, en compara flérents services:
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co	conomie po sous ce ra s aussi sav s provincia l'on a sériendant l'an s aux crédi omparatif d Crédits.	ossible. Ma apport, et de oir reconna des, lorsque deusement to née financie ts autorisés p es dépenses	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à ère 1883-8- pour les dir contrôlable bépensés.	nt pas se here qui est impra fforts faits po ons des preuv réduire les fra i, en compara férents servic es:
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co	conomie po sous ce ra a aussi sav es provincia l'on a séri endant l'an s aux crédi omparatif d crédis.	ossible. Ma apport, et de oir reconna des, lorsque deusement to née financie ts autorisés p es dépenses	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à ère 1883-8- pour les dir contrôlable bépensés.	nt pas se here qui est impra fforts faits po ons des preuv réduire les fra i, en compara férents servic es:
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co	conomie po sous ce ra aussi sav es provincia l'on a sériendant l'an s aux crédi omparatif d Crédits. \$ 219,572 29	ossible. Ma apport, et de oir reconna des, lorsque deusement tranée financia ts autorisés des dépenses	is il ne fa mander ce altre les e nousen av ravaillé à ère 1883-8- pour les dif centrôlable Dépenses. 216,864,78	nt pas se hero qui est impra florts faits po ons des preuv réduire les fa 4, en compara férents services : 2,711
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation Gouvernement civil— Traitements Jépenses contingentes Justice	conomie po sous ce ra a aussi sav es provincia l'on a sériendant l'an s aux crédi mparatif d Crédits. 219,572 29 169,305 00 60,035 00	ossible. Ma apport, et de coir reconna des, lorsque d	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à ère 1883-8 pour les di contrôlable dépenses. 116,864-78 42,796-57 60,024-23 85,985-09	nt pas se here qui est impra floris faits po ons des preuv réduire les fra i, en compara férents servic es: 26.08 26.08 10.06.08
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation Gonvernement civil— Traitements Dépenses contingentes Justice Police	conomie po sous ce ra a aussi sav es provincia l'on a sériendant l'an s aux crédi mparatif d Crédits. 219,572 29 169,305 00 387,056 00	ossible Mapport, et de port, et de coir reconna lles, lorsque de apport la mée financie ts autorisés es dépenses 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à . ère 1883-8 pour les dis contrôlable bépenses. 116.864-78 42,796 57 60,024 23 85,985 09 14,523 83	nt pas se hero qui est impra floris faits po ons des preuv réduire les fra i, en compara flérents services: Diminutio \$ 2,711
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation Gouvernement civil Traitements Dépenses contingentes Police Police Ecoles de Réforme	conomie po sous ce ra a aussi sav es provincia l'on a sériendant l'an s aux crédi mparatif d Grédits. \$ 219,572 29 169,305 00 60,035 00 387,056 00 54,500 00	possible Mapport, et de port, et de voir reconna les, lorsque eusement inée financiets autorisés pes dépenses	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à ère 1883-8 pour les di contrôlable bépensés. 116,864-78 42,796-57 85,085-09 14,523-83 54,500-00	nt pas se here qui est impra floris faits po ons des preuv réduire les fra i, en compara flérents servic es: 100 26508 100 41,666
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co législation Gouvernement civil— Traitements Dépenses contingentes Justice Police Rooles de Réforme Inspection des bureaux publics	conomie po sous ce ra aussi sav es provincia l'on a séri endant l'an es aux crédi emparatif d Crédits. 219,572 29 169,305 00 60,035 00 387,056 00 54,500 00	ossible. Ma apport, et de coir reconna iles, lorsque eusement tr née financie ts autorisés es dépenses	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à ère 1883-8 pour les di contrôlable bépensés. 116,864-78 42,796-57 85,985-09 14,523-83 54,500-00	nt pas se here qui est impra floris faits po ons des preuv réduire les fra i, en compara férents servic es: Diminatio \$ 2,711 100 26,508 10 14,676
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation Gouvernement civil— Traitements Dépenses contingentes Justice Police Réples de Réforme Inspection des bureaux publics Instruction Publique	conomie po sous ce ra aussi sav es provincia l'on a séri endant l'an es aux crédi emparatif d Crédits. 219,572 29 169,305 00 60,035 00 387,056 00 54,500 00	ossible. Ma apport, et de coir reconna iles, lorsque eusement tr née financie ts autorisés es dépenses	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à . ère 1883-8 pour les dis contrôlable depenses. 116.864.78 42.796 57 80.024 23 85.985 09 14.523 83 54,500 00	nt pas se here qui est impra floris faits po ons des preuv réduire les fra i, en compara férents services: 150 Diminute 150 Diminute 15
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation Gouvernement civil— Traitements Dépenses contingentes Police Reoles de Réforme Inspection des bureaux publics Instruction Publique Institutions littéraires ét	conomie po sous ce ra a aussi sav es provincia l'on a sériendant l'an saux crédi emparatif d Crédita. 219,572 29 169,305 00 387,056 00 54,500 00 11,000 00 359,075 00	psible of Mapport, et de port,	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à . ère 1883 8 pour les dis contrôlable depenses. 216,864,78 42,796 57 60,024 23 85,985 09 14,523 83 54,500 00	nt pas se hero qui est impra floris faits po ons des preuv réduire les fa 1, en compara flérents servic es : 2,711 100 26,508 10 26,508 10 1,666 101 20 1,460 265
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation	conomie po sous ce ra a aussi sav es provincia l'on a sériendant l'an es aux crédi mparatif d Crédits. \$ 219,572 29 169,305 00 60,035 00 16,200 00 14,500 00 11,000 00 22,400 00	ossible of Mapport, et de port, et de coir reconna lles, lorsque de aspare la mée financie ts autorisés es dépenses de la mapport la	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à . ère 1883 8 pour les dis contrôlable depenses. 116.864 78 42.796 57 60.024 23 85.985 09 14.523 83 54,500 00 9,539 59 58,810 00	nt pas se hero qui est impra floris faits po ons des preuv réduire les fra 4, en compara flérents servic es :
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation Gouvernement civil— Traitements Dépenses contingentes Police Reoles de Réforme Inspection des bureaux publics Instruction Publique Institutions littéraires ét	conomie po sous ce ra a aussi sav is provincia l'on a séri indant l'an s aux crédi omparatif d Crédis. \$ 219,572 29 169,305 00 60,035 00 387,056 00 16,200 00 54,500 00 11,000 00 359,075 00	ossible Mapport, et de port, et de coir reconnales, lorsque de sement to mée financies autorisés per dépenses dépenses de la constant de la c	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à . ère 1883-8 pour les di contrôlable bépenses. 216,864-78 42,796-57 60,024-23 85,985-09 14,523-83 54,500-00 9,539-59 58,810-00 18,399-30 3,000-00	nt pas se bere qui est impra floris faits po ons des preuv (1998) les frances de la compara flévents services (1998) les de la compara flévents (1998
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes de puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation Gonvernement civil— Traitements Dépenses contingentes Justice Police Ropes de Réforme Luspection des bureaux publics Institutions littéraires et Goientifiques Hureau des Arts et Manu- factures Agriculture	conomie po sous ce ra a aussi sav es provincia l'on a séri endant l'an s aux crédi emparatif d Crédits. 219,572, 29 169,305,00 60,035,00 387,056,00 16,200,00 11,000,00 22,400,00 92,300,00	ossible. Ma apport, et de coir reconna ales, lorsque at apport to née signation ts autorisés s es dépenses ab actorisés s attraction to the signature to the	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à ère 1883-8 pour les di contrôlable dépenses. 216,864-78 42,796-57 60,074-23 85,985-09 14,523-83 54,500-00 9,539-59 58,810-00 18,399-30 3,000-00 85,941-75	nt pas se hero qui est impra floris faits po ons des preuv réduire les fra 4, en compara flérents servic es :
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation Gouvernement civil— Traitements Dépenses contingentes Jépenses contingentes Police Ecoles de Réforme Instruction Publique Instructi	conomie po sous ce ra a ussi sav se provincia l'on a sériendant l'an saux crédi omparatif d Crédits. \$ 219,572 29 169,305 00 387,056 00 54,500 00 11,000 00 359,075 00 22,400 00 17,000 00	ossible of Mapport, et de port, et de coir reconna lles, lorsque els aupaire la cusement in née financie ts autorisés es dépenses de la correlation del correlation de la corr	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à ère 1883-8 pour les dis centrôlable depenses. 116.864.78 42.796 57 800,024 23 85.985 99 14,523 83 54,500 00 9,539 59 58,810 00 18,399 30 3,000 00 85,941 75 17,000 00	nt pas se here qui est impra floris faits po ons des preuv réduire les fraits po compara flérents services : 1.2711 con 000 26,508 con para 1,666 con para 1
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes de puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation Gonvernement civil— Traitements Dépenses contingentes Justice Police Ropes de Réforme Luspection des bureaux publics Institutions littéraires et Goientifiques Hureau des Arts et Manu- factures Agriculture	conomie po sous ce ra aussi sav es provincia l'on a sériendant l'an es aux crédi mparatif d Crédits. \$ 219,572 29 169,305 00 60,035 00 16,200 00 14,500 00 22,400 00 22,400 00 92,300 00 17,000 00 86,250 00	ossible of Mapport, et de port, et de coir, reconna lles, lorsque et appect to de consent to mée financie ts autorisés es dépenses es de penses es de penses es de la consent to	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à . ère 1883-8 pour les di contrôlable depenses. 116.864.78 42.796 57 60.024 23 85.985 99 14.523 83 54,500 00 9,539 59 18,399 30 3,000 00 85,941 75 17,000 00 82,246 35	nt pas se bere qui est impra floris faits po ons des preuv (1998) les frances de la compara flévents services (1998) les de la compara flévents (1998
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable. Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation Gouvernement civil— Traitements Dépenses contingentes Justice Police Réoles de Réferme Inspection des bureaux publics Instruction Publique Institutions littéraires et Scientifiques Hureau des Arts et Manu- factures Agriculture Immigration Colonisation Travaux Publics,\$427,779 Moins, dépenses	conomie po sous ce ra a aussi sav is provincia l'on a séri indant l'an s aux crédi omparatif d Crédis. \$ 219,572 29 169,305 00 387,056 00 16,200 00 54,500 00 22,400 00 92,300 00 17,000 00 86,250 00	ossible. Ma apport, et de coir reconna ales, lorsque ales, lorsque ales ensement to née financi tes autorisés s es dépenses autorisés s au	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à ère 1883-8 pour les di contrôlable dépenses. 216,864-78 42,796-57 60,074-23 85,985-09 14,523-83 54,500-00 9,539-59 58,810-00 18,399-30 3,000-00 85,941-75 17,000-00 82,246-35	nt pas se bere qui est impra floris faits po ons des preuv reduire les fraits po ons des preuv reduire les fraiences services : 2,711 tot 600 26,508 to 50 26,508
trées avec le plus d'é de vaines espérances cable Nous devons diminuer les dépense évidentes Je puis établir que du gouvernement pe les sommes dépensée Voici ce tableau co Législation Gouvernement civil— Traitements Dépenses contingentes Justice Police Reoles de Réforme Instruction Publique Instruction Publique Instruction Publique Sureau des Arts et Manufactures Agriculture Immigration Colonisation Travaux Publics, \$427,779	conomie po sous ce ra aussi sav s provincia l'on a séri endant l'an s aux crédi omparatif d Crédits. \$ 219,572 29 169,305 00 387,056 00 16,200 00 54,500 00 22,400 00 92,300 00 92,300 00 17,000 00 86,250 00	ossible. Ma apport, et de coir reconna les, lorsque de apport to nees depenses ses dépenses de autorisés de a	is il ne fa mander ce altre les e nous en av ravaillé à . ère 1883-8 pour les di contrôlable depenses. 116.864.78 42.796 57 60.024 23 85.985 99 14.523 83 54,500 00 9,539 59 18,399 30 3,000 00 85,941 75 17,000 00 82,246 35	nt pas se here qui est impra fioris faits po ons des preuv réduire les fraits po compara férents services : 1.2711 con 000 26,508 con para 1,666 con para 1,

2 65 s les faut ious le 15 92.56 94.00

98.56

mpa-'augus eu tions apport les bles et des fra s d'administration ne sont par Compris dans ce tableau parcoque ou mesqut pas des depenses controlables.

Cette Chambre a autorise le ministère à dépenser pour les fins du service public de la province en unerees plus hant, pendant l'annee 18c3-84, jusqu'à concurrence de la somme totale de \$2,215,615.23. Les dépenses réelles pour ces services out ele fimitees à \$2,137,965.94 y a donc une diminution de \$77.649.29 entre les frais encourus et les crédits votés. C'est là l'economie réalisee par le gouvernement, et, en justice, nous devons lui en tenir compte.

Dans leurs discours sur la situation fluancière, à la dernière session, l'honorable chef de l'opposition et l'honorable député de Québec-Est prévoyaient que le déficit de l'année alors courante s'éléverait à \$675,000 en chiffres ronds. Le découvert dans les opérations de l'année n'a été que de \$236,389. De sorte que, dans leurs prévisions, ils out fait erreur au moutaint de \$438 610.

sions, ils ont fait erreur au montant de \$438,610.

Dans votre discours du budget, à la session de 1883, M. le président, ryous étiez alors le trésorier de la province, vous calculiez avoir un minime excedent en 1883-84, et vous espériez qu'au moins les opérations de l'année se s'ideraient en équilibre. Je partageais vos vues. Mais nous savious que cette prévision ne se réaliserait qu'autant que la perception du nouveau revenu des impôts sur les corporations commerciales aurait lieu, et que vous retireriez du fonds d'emprunt municipal la somme que vous aviez portée à votre budget des recettes On sait que le droit de cette Législature de taxer les corporations commerciales a été contesté, et que la question est soumise au jugement du plus haut tribunal de l'empire. entre le un sersua aft sei, tin sufou juis

A la dernière session, en 1884, je faisais devant cette Chambre de nouvelles prévisions sur les opérations de l'année alors courante, et dont les résultats des dix premiers mois nous étaient approximativement connus. Je n'avais pour baser ces prévisions que les mêmes informations que les honorables députés de St Hyacinthe et de Québec Est, qui avaient parlé avant-moi. Le déficit qu'ils calculaient devoir atteindre \$675,000, je l'évaluais au maximum de \$289,000, et j'exprimais la conviction que le gouvernement, avec les dispositions à l'économie dont nous le savions animé, pouvait le limiter à \$200,000 en chiffres ronds. Avant de dire à mes, honorables collègues les résultats que je prévois des opérations financières, de l'exercice en cours et de l'année prochaine, et qui sont bien différents de ceux dont s'alarment l'honorable chef de l'opposition et l'honorable député de Québec-Est, ils me permettront bien de signaler à leur, attention que, comparées au déficit exact de 1883-84, qui est de \$236,389, mes prévisions de 1884 pour cet exercice étaient aussi précises qu'il fût possible de les faire deux mois avant la fin de l'année.

A la dernière session, j'ai évalué les dépenses ordinaires de 1883-84, y compris l'intérêt de la balance des emprunts autorisés en 1882 et 1883, à \$3,098,000. Il restait à ajouter le budget supplémentaire additionnel de l'exercice, qui a été de \$42,050. Ces deux sommes s'élèvent

correct trace transcent contra van Billy Stoft &

Différence en moins \$ 8,513

Je calculais que les recettes ordinaires de 1883-84, y compris l'intéthe minutest desire month dead cherry, it in governouscul actu

romall see cromecees la edunique à la sativactifeit, fen end voite en la de la Cinambre et de la virovidee.

CC

de

The Society of the section of the society of the society of the society of the society of the society. rêt des dépôts, seraient de \$2,879,589 à \$2,910,000, vue marge de \$30,000. Le revenu ordinaire de l'année a été de \$2,897,147, que différence seulement de \$15,852 en moins du maximum que je prévoyais. CANNEE 1884-85, 18 to control of the conversation of the Canner of the C

Quels sont les résultats probables de l'exercice en cours? C'est ce

qu'il s'agit maintenant de prévolr.

L'honorable député de Québec-Est est d'opinion que le déficit de l'année courante sera de \$369,117.61, peut-être plus. Je n'hésite pas à dire que c'est un calcul bien exagéré.

Les dépenses ordinaires du budget général de 1884-85

Le deuxième budget supplémentaire que cette Chambre est appelée à voter pour dépenses ordinaires, est de..

10.2,894,292.61 C'est un montant de.....

62,152.68

2011 a fallu faire des dépenses spéciales et imprévues pour lesquelles la Chambre aura à voter un troisième budget supplémentaire. Je suis bien convaincu que ces dépenses ne dépasseront pas \$85,000, somme qui porterait les dépeuses ordinaires de l'année courante au maximum de \$2,980,000, et qu'il est possible qu'elles soient limitées à \$2,940,000.

L'année dernière, j'ai évalué le revenu de 1884-85 à \$3,011,672.80. Le 28 février dernier, les recettes ordinaires de l'exercice étaient déjà de \$2,118,966.42. On devra percevoir au moins \$800,000 des diverses sources jusqu'au 30 juin prochain. Il ne peut y avoir une différence considérable entre mes prévisions de l'année dernière et les revenus probables de l'exercice que pour la recette du fonds d'emprunt municipal. Je crois que le revenu de 1884-85 variera de \$2,900,000 à \$2,950,-000. Il est donc probable que les opérations de l'année se solderont

equilibre, on, dans tous les cas, par un découvert qui ne devrait as excéder \$50,000. Sans les dépenses spéciales et imprévues qu'il : Liu faire cette année pour les commissions d'enquête, la garde des édifices des ministères et de la Législature après l'attentat de l'automne dernier, l'aide à la population en détresse du Labrador, etc., nous aurions pu avoir, comme je le pensais à la dernière session, un excédent de quelques milliers de piastres. Il n'est pas possible que la prévision de l'honorable député de Québec Est d'un déficit de \$369,000 et plus

se réalise. Cette Chambre peut être sans inquiétude sur ce point. J'ai déclaré l'année dernière que je serais parfaitement satisfait si le gouvernement pouvait réduire les dépenses de \$150,000 pendant l'exercice en cours. I i de un base that the an are a best and the said

D'après les prévisions que je viens de faire, nous aurions

la comparaison suivante pour les dépenses de 1883-84. 3,131,537.28 Dépenses de 1884-85 2,980,000.00

acres distribute of persibility -316. Epiger ... Diminution

Le résultat désiré serait donc obtenu, et le gouvernement aurait rempli ses promesses d'économie à la satisfaction, j'en suis convaincu, de la Chambre et de la province.

et les nt, et,

lus. ns du

té de s'éleations ident.

avoir s'opevues. it que s comit mucettes com-

M. int e nout dont ement formaec-Est. devoir expri-

l'éco-00 en resulurs et s'alaruébecompaons de de les

de l'E 3-84,3y 882. et addilèvent 40,050 31,537

8,513 l'inté-

maner ile la

L'ANNÉE PROCHAINE 1885-80

No 15 6 162	Fr 1 634 15 1	HALL HENNESS	41 (1. 1960) 11 + 14 July 11 11 - 1201 41	1 1 1 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	38161 3 3
10 1	ais mainten	ant examine	r quelles seront iget général de	les operation	s probables
1787 4 21	Berteller auf Bertelle ber	WITH THE WAY		400F 00	10 mm
ae rez	tercice proc	nain. Le buo	igei generai de	1900-90 dae 1	a Champre
TELLET -	File See Asset	6-18 -4-45117	0.910 3 . "17.	Tal. 174 1 1 1 1 1 1 1 1	EAK 090 27
est a	voter est de				,545,929 37
1 1 1 1 1 1 1 1 1	the sale of the late of the contract of the co	111 0	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	3 4	4 2 2 2 4 8 5

De cette somme il faut deduire les crédits des dépenses extraordinaires imputables au capital. Ils sont comme suit:—

Chemins de fer	340,000	00
Dépôt de garantie du Québec Central	130,383	84
Palais Législatif (page 11 du budget)	85,000	
Palais de Justice, Québec (p. 11 du budget)	90,000	00

Montant d	les dépenses ext	raordinaires	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	645,383 84
	da atribus			
Dépenses	ordinaires prév	ues	وأو فالأم أ فام من لا و	\$ 2,900,545 53

Je sais qu'avant la fin de la session un budget supplémentaire pour l'année prochaine nous sera soumis. À la prochaine session, la Chambre sera très probablement appelée à voter un deuxième budget supplémen-

Montant des dépenses ordinaires de 1885-86 prévues... \$ 2,980,545-53

Comme pour l'exercice en cours, je crois que les dépenses ordinaires de l'année financière prochaine peuvent être limitées de \$2,940,000 à \$2,980,000. Pour payer ces frais du service public, je compte que les différentes sources de revenu donneront le rendement suivant :

Subvention di						
dépôts perm	anents:			into the	1756 18-4	261,872 80
De la province	d'Ontario-	(prévisio	n de l'ho	n! trésori	er)	40,000 00
Terres de la C	ouronne :			13 Mary 1	" 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	585,000 00
Licences	J	. J. of cats	that die	(89)(207)	True hat	270,000 00
Justice						233,000 00
Divers, avec in	ntérêt des dé	pôts	1 . 10 10	1	fire start	125,000 00
Intérêt-chem	in de fer du	Nord	191 19 1	Traine.	14 11/27/3	380,000 00
Fonds d'empri	ant municipa	al-(pré	vision de	l'hon. t	ré-	रता सम्भवता सुर्गाहरू
sorier)	4.6.73.	Minda di	met de	112 14 6	CARL C	75,000 00
Kill sambles of on	reits seek after	f ellest	ann frett	रक्षितिसं स	11 / 300	atoli ki ih

Montant des recettes de 1885-86 prévues \$ 2,969,872 80

Pour solder une dépense que j'évalue de \$2,940,000 à \$2,980,000, je prévois que nous aurons un revenu qui peut attendre \$2,970,000 en chiffres ronds. Nous avons donc la perspective que les opérations de l'année prochaine se solderont en équilibre, ou, tout au plus, car, en finances surtout, il ne faut jamais oublier le chapitre de l'imprévu, par un déficit d'une cinquantaine de mille piastres.

requests est do, los confidences con neces descripcións el pelos de la decembra d

des hommes publics resultont-recoveration

LE BUDGET DE 1885-86 COMPARÉ AUX DEPENSES DE 1883-84

Le budget général des dépenses de 1885-86, que cette Chambre est à voter, est-il une preuve que le gouvernement veut réellement administrer les affaires de la province avec économie? Je le crois sincèrement. Pour s'en convaincre, il me semble qu'il suffit de comparer les crédits portés au budget de 1885-86 aux dépenses faites en 1883-84 pour les différents services. Void ces chiffres :

bles

nbre

45 53

naires

000 à

ie les

MINT.

SCHE .

72 80

00±00 00±00

00 00

00 00

00 00

00 00

00 00

72 80

00, je

00 en

ns de

r, en révu,

2.3313

'			· 7	200
	1883-84	1885-86	Augmente-	Diminutions
# \J (**) } ; (**) } ; **	.000 0.	1000-00		Diminutions
	n n c n		4 CIOUU	
· IN END AND	Dépanses	Crédits deman-	141 30 6 Egt . 14 19	位为特殊
				S. Lt. Kinds
(H) (H) (P	* \$11 ter. 1	art wir der resear) - [1] R (S() 5 () F	是一位全部 REEL TE
Intérêt de la dette, rachat, etc.	S. 964,192	58 S 985.817 65	\$21,625 09	hi sulice ginnin
Législation	216,864	18 185,475 00		\$ 51,389 78
Gouvernement civil	202,820 8	0.0 0.00 881	haife tibe	14,620 80
	7 .11511	(17.1 7) 22 23 13 14 15 1	13 30-113 \$ 1357	12,020 00
Justice, police, écoles de réforme,	. a sensel e	i see a mile and a	2 2 1	
of etc.	464,548	432,736 48	1	31.812 03
Instruction pub. instit. litt., etc.	373,214	30 V 363,735 00	That sauth	104. 9.479 30
Agriculture, colonisation	185,188	0 167,730 00	1	17,458 10
			A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	IT, TOO LO
Travaux publics, moins ceux im-	ton montand	a Cultoff fift fill	HILDA A L A. T. C.	13 12 1 1 1 m 1
putables au capital	116,220 8	80 33 82,889 00	2000 916	33,331 80
harmares an cubiters ove				1.1 22 241 00
Institutions de charité	295,412	296.324.00	912 00	1 11 m 1 1 1 1
Divers services	313,075	13 217,638 40	2 h	95,437 03
Divers services	010,010	10 ×11,000 40	No. 30 30 10 13	20,401.00
* SECTION !				1
			440 100 00	

Diminution.... \$230,991 75

Ainsi nous constatons que la comparaison des crédits demandés dans le budget général de 1885-86 et des dépenses encourues en 1883-94, fait ressortir une diminution de \$230,000 en chiffres ronds. Je sais que les budgets supplémentaires de l'année prochaine feront disparatre une partie de ces retranchements. Je les ai évalués à \$80,000. Hormis de circonstances bien imprévues, sur lesquelles le gouvernement n'aurait aucun contrôle, ils ne devraient pas considérablement excéder cette somme. Les économies à réaliser dans les dépenses de l'exercice prochain comparées à celles de 1883-84 s'élèveraient donc à \$150,000. Le gouvernement, comme le budget qu'il nous a soumis le prouve, yeut les faire. Cette Chambre doit d'abord lui tenir compte de ses bonnes intentions, et elle devra lui témoigner son approbation si, comme nous en avons la confiance, il obtient le résultat qu'il se propose et que nous désirons.

L'augmentation de \$21,625 dans le chapitre de l'intérêt et du rachat de la dette est plus apparente que réelle, parce que dans le budget de 1885-86 sont comprises pour l'amortissement \$30,854.67 qui n'ont

pas été payées pour la même fin en 1883-84.

De la comparaison des dépenses encourues pendant l'exercice de 1883-84, et des budgets des années 1884-85 et 1885-86, il me paraît évident que pour conserver au service public une efficacité satisfaisante, on ne peut raisonnablement espérer pouvoir administrer les affaires de la province à moins d'une somme de \$2,900.000 à \$3,000,000. Après avoir réduit les dépenses à ce chiffre, la tâche de nos gouvernants est de les contrôler avec assez de vigueur pour ne leur donner que les accroissements que, dans l'avenir, les développements d's besoins publics rendront nécessaires.

eningue education and experience of description is decine in Le déficit de 1888-84 a été de \$236,389. Bien qu'il ne soit guère plus lu tiers de la somme à laquelle les honorables députés de Baint-Hya ciathe et de Québec-Est l'évaluaient l'année dernière, il est encore trop considérable. Si pareil découvert devait être le résultat des opéations de l'exercice en cours et de celles des années prochaines, i'y varrais certainement sune cause sérieuse d'inquiétude pour notre avenir. Je n'hésiterais pas à demander au gouvernement de prendre sais tarder les moyens d'améliorer la position financière de la province. Mais ce serait faire erreur que de juger la situation actuelle do nos affaires budgétaires par les opérations de l'année dernière. **En 1883-84, nous n'avons pas reçu du gouvernement fédéral le revenu** additionnel de \$247,000 qu'il nous a donné par sa législation. à la fois il fuite et si générouse, de la dernière session. Nous aurons cette recette pour la première fois pendant l'exercice en cours. Si nous Pavions eue l'année dernière, au lieu d'un déficit de \$236,389 nous aurions terminé l'exercice avec un surplus d'une dizaine de mille diastres(pires luce, on accita, one quisting mequapper the

Comme je l'ai dit, toutes les probabilités sont que pour l'année courante et l'année prochaine, nous aurons l'équilibre, ou, tout au plus, an déficit qui ne devrait pas excéder une cinquantaine de mille plastres, excepté par des causes exceptionnelles que nous ne pouvons certainement pas prévoir aujourd'hui. Je n'hésite pas à le déclarer, et je ne suis pas optimiste, cette situation financière, telle que les mesures, la politique et les événements des dernières années l'ont faite, est bien satisfaisante et doit nous rassurér pour l'avenir. Je sais qu'il faut que la province soit gouvernée avec prudence, avec énergie, sagesse et économie. Je veux autant-que tout autre que ces grandes qualités dominent dans la conduite de nos affaires. Mais que l'on ait raison de s'alarmer, de faire, comme les honorables députés de Saint-Hyacinthe, de Québec-Est et de Montréal-Centre, un sombre tableau de la position de la province à propos de ses finances, c'est ce que je

Dans ces temps d'une si forte depression du commerce de bois, qui affecte considérablement notre seconde ressource financière en importance, nous pouvons encore compter, avec la somme additionnelle recue cette année et qu'à l'avenir nous recevrons du gouvernement fédéral, sur un revenu de plus de \$2,900,000. Ce fait ne prouve-t-il pas qu'avec la reprise de l'activité dans l'exploitation de nos richesses forestières,—ce qui ne saurait beaucoup tarder,—le revenu des terres de la Couronne s'élevant de nouveau à la somme de \$800,000 et plus qu'il a atteinte en 1881-82 et 1882-83, le revenu provincial excèderait \$3,100,000. En limitant les dépenses à \$3,000,000 au plus—ce qui rerait facile—nous aurions donc un excédent d'au-delà de \$100,000. Voilà comment je juge notre situation financière et les perspectives de l'avenir. J'exprime mon opinion sans hésiter, et je m'en rapporte sans crainte aux événements pour me donner raison contre ceux qui croient que la province est dans une position presque désespérée.

ne puis pas admettre.

LES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

L'honorable député de Montréal-Centre conteste ma manière de voir au sujet des dépenses imputables au capital. Il ne veut pas que l'on calcule comme dépenses extraordinaires les frais de construction des

magnisques édifices des ministères et des chambres. Il donne pour raison, si je comprends bien su penude, que nous ne retirerons aucur revenu de ces bâtisses. Mais est-il possible de méconnaître que l'apploi que nous faisons de l'argent payé pour cette œuvre si important soit un placement très avantageux, que, les travaux terminés, no aurons une propriété de beaucoup de valeur.? Est-ce que l'usage que nous ferons de cette propriété pour le service public ne sera pas d'un

dre

rolle re.

nu

ois

tte

ous Ille

us.

llle

, et su-

est

sades

ait

au'

ję

rui

or-

lle ·

nt.

i-il

es.

es

us

ait

ur

00.

ns'

nt

ir

Je ne saurals mieux répondre sur ce point à l'honorable déput de Montréal-Centre qu'en lui opposant l'opinion de l'un de ses che politiques, dont assurément il ne récusera pas la compétence et l'autrité en matière de finances. Je le prie d'examiner les comptes public du Canada, pendant les cinq années de pouvoir du gouvernement l'honorable M. Mackenzie, de 1873 à 1878, et de me dire si Sir Richar Cartwright, le ministre des fluances dans ce cabinet, n'a pas loujour porté au compte du capital les frais de construction des édifices publics à Ottawa? Sir Richard Cartwright, comme ses devanciers et son successeur, avait raison de calculer ainsi, et l'on ne peut sérieusement prétendre qu'il ne soit pas juste d'apptiquer le même système à la comptabilité de la province autrité de la province de de la province de la comptabilité de la province de la calculer de la comptabilité de la province de la calculer de la ca

L'INTÉRÉT DES DÉPOTS.

L'honorable deputé de Montréal-Centre ne veut pas non plus que l'intérêt des dépôts soit un revenu ordinaire. Qu'il regarde au comptes publics du Canada de 1873 à 1878, et il verra que Sir Richard Cartwright a toujours compté comme revenu ordinaire la récette de l'intérêt des placements permanents et temporaires.

L'ACTIF ET LE PASSIF DE LA PROVINCE.

On admettra sans doute qu'il est de la plus haute importance de connaître exactement quelles sont les obligations financières de la province, et ses ressources pour les remplir. Les opinions varient sur les sommes précises de notre actif et de notre passif. Il me semble pourtant qu'il est assez facile de les calculer avec justesse.

Quoiqu'en disent les honorables députés de Saint-Hyacinthe, de Québec-Est et de Montréal-Centre, je persiste à prétendre que les cinq millions de piastres qui nous ont été données par la législation du parlement fédéral, à sa dernière session, sont bien réellement un actif pour notre province. On s'appuie, pour soutenir l'opinion contraire, sur le fait que le gouvernement du Canada ne nous paie que l'intérêt de ce capital qu'il garde en dépôt. Je ne puis pas interpréter la loi fédérale de cette manière, parce que je considère que c'est se tromper sur l'intention du législateur, sur la lettre même du statut, et aussi sur la politique de ceux qui l'ont rédigé et fait approuver par les chambres.

La première clause du chapitre 4 des statuts du Cánada 1884,—
"acte à l'effet de faire une nouvelle répartition des subventions annuelles à payer par le Canada aux diverses provinces formant au jourd'hui la confédération," se termine en décrétant que les sommes accordées aux provinces par cette loi, seront réputées un capital du eux dites provinces respectivement, portant intérêt à cinq pour cent par année lequel intérêt leur sera payable comme partie de leurs subventions

annuelles de la part du Canada, le et après le premier jour de juillet mil

huit cent quatre-vingt-quatre.

Dans l'avant dernier paragraphe de la première clause du chapitre 8 des mêmes statuts,— "acte autorisant certaines subventions pour la aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées," de la jeun les mots suivants : Les subventions à la province de Québec de la seront capitalisées et l'intérêt en sera payé aux époques et de la manière dont le gouvernement de la conviendra avec le conviendra

dite province.

Ces deux lois décrètent donc que ces sommes sont un capital dû à notre province, et le taux de l'intérêt qui lui sera payé. Le gouvernement fédéral garde ce capital en dépôt permanent, c'est-à-dire que la province à un placement de première classe à Ottawa. Un placement est certainement un actif, personne ne saurait sérieusement soutenir le contraire. Voilà pour la lettre de la loi, cherchons main-ulauq tenant l'intention du législateur et la pensée politique qui le guidait. Mout Pourquoi le statut a-t-il été ainsi redigé? Evidemment et uniquement dans l'intérêt des provinces, pour leur rendre service. Non-seulement le gouvernement fédéral consentait à nous accorder cinq millions, mais il complétait sa libéralité en nous offrant de les garder en dépôt, et de nons en payer un intérêt de cinq pour cent. Si, en réponse aux demandes que nons leur avions adressées, les ministres d'Ottawa nous avaient dit: nous allons vous donner cinquillions en considération des déboursés que vous avez faits pour la construction des chemins de fer, mais nous vous les paierons immédiatement, quelle en aurait été la conséquence? Il nous aurait fallu trouver un placement pour ce capitai, en attendant la date de l'échéance de nos obligations pour un égal montant. N'est-il pas certain que nous n'aurions pas pu placer cette somme avec les deux grands avantages de la sécurité et d'un intérêt de cinq pour cent que nous avons obtentes à Ottawa?

Subvention spéciale à la province de Québec pour le chemin de fer du Nord, Chap. 8, 47 Vict......

2,394,000.00

En empruntant à quatre pour cent cette somme pour laquelle il paie cinq aux provinces, le gouvernement fédéral aurait gagné annuellement \$95,663.97. Ce sont les provinces qui profitent de ces quatrevingt-quinze mille piastres, et notre part est de \$49,430. Dans vingt ans le gouvernement fédéral paiera donc à la province de Québec près d'un million d'intérêt de plus qu'elle aurait pu obtenir de tout autre placement, pour un aussi long terme, qu'elle aurait dû faire s'il l'eut obligée d'accepter tout de suite le paiement du capital de cinq millions qu'il lui donnait. C'était à tous les points de vue le maillions qu'il lui donnait.

arrai nem avoi

nibl éche gou pas téré en a mett deu échu qu'o pub men inst chai cinq lègu peu qui pou réso rêt, certa s'il en d

> mie 190 rai cia me la pre cot qu

lont

vin

l'é en qu ve go

dé

d.

q

arrangement possible. Je félicite l'honorable trésorier et le gouvernement de l'avoir proposé et demandé, et le ministère d'Ottawa d'yavoir généreusement consenti pour rendre service aux provinces.

mil

if magnism

itre mova

es,"kuldin

ebec: Adob

ière vuon

e lars ann

ver- Hings

que «សម្នាំ

ice- autos

ent solos

tin-uidua

ait. Moun

entuskui

enthracalo

ns, ordis

ôt, sugsi

ous of we

les des

er, anada

la = 384

pi-4855 *30

al dille

tte ieb au

et silvoi

le tof file

or

12

ux it usq i

û à

our

Mais on me dira peut-être que ces cinq millions ne seront pas disponibles le jour où la province en aura besoin pour rencontrer ses nals échéances, parce que l'on peut induire de la lettre de la loi que le gouvernement fédéral les gardera en dépôt à perpétuité. Il ne faut pas qu'une supposition bien puérile nous inquiète pour l'avenir. L'in-la 😘 🦠 térêt du gouvernement fédéral de nous payer ce capital ira toujours 🛊 💵 en augmentant, parce que la hausse graduelle de son crédit lui permettra d'emprunter à de meilleures conditions qu'aujourd'hui. Nos deux premiers emprunts provinciaux, payables à Londres, seront and échus, l'un le premier mai 1904, l'autre le premier mai 1906. Autantous qu'on peut prévoir à cette distance, il est très probable que le crédit mons public du Canada sera alors assez bon pour permettre au gouverne mians ment fédéral d'emprunter à trois pour cent. Peut-on croire un seul instant que si le trésorier de la province, en vue de l'échéance prochaine de nos obligations, allait demander à Ottawa le paiement des cinq millions en dépôt, le ministre des finances fédérales et ses collègues seraient assez peu hommes d'Etat, assez peu financiers, assez peu habiles et intelligents, pour refuser de nous remettre un capital at le qui porterait pour nous un intérêt de cinq pour cent, tandis qu'il saisse pourrait être emprunté à trois pour cent? Poser l'objection, c'est la sisser résoudre. Le gouvernement fédéral gagnerait deux pour cent d'intégrable ret, soit \$100,000 annuellement sur cinq millions. On peut donc être certain qu'il serait trop heureux de payer ces millions à la province, de mon s'il devenait de l'intérêt de celle ci de les lui demander. Les gardant 🦠 🕍 en dépât pour nous rendre service, il nous les paierait sans doute vo stocci lontiers pour nous être utile, les circonstances financières de la promise vince ayant changé avec le temps.

Il est peut-être bien trop tôt pour se demander ce qu'il y aura de mieux à faire pour se préparer à rencontrer nos échéances en 1904 et 🚟 🖰 1906. Cependant il n'est pas hors de propos de remarquer qu'il pour- 🖟 🚕 rait être préférable de renouveler cette partie de notre dette provin- 🚟 🚉 ciale à son échéance, plutôt que de la racheter en retirant le place 🧠 😸 ment si sûr que nous avons à Ottawa à ciuq pour cent. Le crédit de la province a consiamment été en progrès depuis qu'elle a fait son 💹 🤫 premier emprunt. Nos obligations à cinq pour cent sont maintenant services cotées jusqu'à 107 sur le marché anglais. Il y a tout lieu de croire que si nous continuons à administrer nos affaires, avec prudence et 🕁 😹 [economie, si nous ne contractons pas de nouvelles obligations considérables, notre crédit haussera davantage. Les probabilités sont qu'à si l'époque de nos premières échéances à Londres, nous pourrons alors emprunter à quatre pour cent au pair. Dans ce cas, il serait évident qu'il vaudrait mieux renouveler cette partie de la dette par une conversion facile à opérer, plutôt que de demander les cinq millions au gouvernement fédéral pour la payer. La province gagnerait \$50,000 annuellement par cette opération, parce qu'elle continuerait à percevoir un intérêt de cinq pour cent sur son placement à Ottawa, tandis qu'elle ne paierait plus que quatre pour cent sur sa dette convertie.

Si dans une vingtaine d'années le crédit de la province est tel qu'elle puisse emprunter à quatre pour cent, rien n'empêcherait de renouveler à ce taux, soit par la conversion, soit par un autre em-

PHONE:

Dette

Emp

Bala

Prix

Subv

Anci

Due la

H

as du

Day 841

-a Je

713.

fond

plu

dép

mer

du

qu'i nor

en

cut

far

ave

d'h

an

Vo

av

De

In

1

prunt, les obligations que le capital du prix de vente du chemin de fer du Nord doit amortir en vertu de la loi, si les compagnies qui nous doivent: voulaient continuer à nous payer un intérêt de cing pour cent. Le placement à Ottawa et le prix de vente du chemin de ser du Nord forment un montant de \$12,600,000 en chiffres ronds. Cette somme nous donnant un intérêt de cinq pour cent, la conversion d'un égal montant de la dette de cinq à quatre pour cent ferait gagner \$126,000 à la province annuellement. Cette épargne annuelle et ses intérêts composés, appliqués à l'amortissement de la dette ainsi convertie, la rachèteraient rapidement. La province resterait avec son capital et le revenu régulier qu'elle en recevrait.

Bien que ces prévisions soient prématurées, il n'est pas sans utilité de les faire pour établir quels avantages nous pouvons tirer de nos ressources financières par une habile gestion, par une vigoureuse politique, et par une prudente direction. D'ailleurs, il est du devoir des hommes publics de tâcher de prévoir autant que possible les événements probables d'un avenir même assez lointain, afin de contribuer à les préparer pour le plus grand bien de la nation qu'ils gouvernent.

Si je n'ai pas réussi à convaincre les honorables députés de Saint-Hyacinthe et de Montréal-Centre que le capital de cinq millions qui nous est dû par le gouvernement fédéral est bien un actif, j'irai cher cher dans leur propre parti, une autorité devant laquelle ils «s'inclineront sans doute. L'honorable M. Ross, le trésorier du gouvernement libéral de l'honorable M. Mowat à Ontario, est bien convaincui lui, que la somme accordée par le chap. 4, 47 Vict., doit être comptée dans l'actif de la province. Aussi je lis dans son discours du budget fait à l'Assemblée Législative de Toronto, vendredi, le 13 février dernier, sous le titre de "Assets," "actif": "Capital déclaré dû à l'ancienne province du Canada par l'acte de la Puissance (47 Vict, chap. 4) 5,397,503.13, portant intérêt à 5 pour cent. Part d'Ontario sur la base de la sentence arbitrale telle que divisée par, le département des finances, \$2,848,289.52."

L'honorable M. Ross va plus loin, et il compte dans l'actif d'Ontario les fonds en dépôts à Ottawa pour l'éducation, bien que ces sommes soient spécialement appliquées à cette fin par la loi.

L'honorable trésorier d'Ontario est peut-être, après Sir Richard Cartwright, la plus forte autorité financière du parti libéral. Il serait surprenant de voir l'opposition dans cette Chambre refuser de partager son opinion, surtout sur un point où il a certainement raison.

Je conclus donc que les cinq millions en dépôt à Ottawa forment partie de l'actif de la province. Je crois que l'honorable trésorier aurait pu les compter tous dans l'état qu'il nous a donné.

J'ai explique, l'année dernière, que la dette publique ne se composait que de ce qui était actuellement dû le jour même où on en calculait le montant. D'après cette méthode, qui est d'une grande exactitude financière, également adoptée à Ottawa, à Toronto et ailleurs, j'établis comme suit le passif et l'actif de la province de Québec le 30 juin 1884; it was a second of the s

on depot a Ottowa, thorough do no doughour sond a poing all quings

	= 16 =
17	Dette consolidée
in de fer	with the application of the first training the first of the state of t
ui nous	Dette consolidée \$ 18,283,980.00
e pour	Emprunts temporaires et dépôts
e fer du	Balance due pour le chemin du Nord
Cette	no bridge field to Montant hillip at the design \$149,165,050.93
on d'un	1911381 11-191 1610 Montant
gagner	Casa la oltunaus (m. o. d. 12 - Cartell (m. c.e. gentleanger & 1991, 1915)
e et ses	of the second of
nsi con-	Prix de vente du chemin du Nord\$ 7,600,000.00 Subvention fédérale pour do do 2,394,000.00 Ancienne dette du Canada, C. 4, 47 V 2,548.013.60
vec son	Subvention fédérale pour do do 2,394,000.00
tilité de	Ancienne dette du Canada, C. 4, 47 V 2,548.013.60
nos res-	Dues par la province d'Ontario, et par
politi-	la cité de Montréal pour le pont de
voir des	Hull et le prolongement du chemin
événe-	Ancienne dette du Canada, C. 4, 47 V 2,548.013.60 Dues par la province d'Ontario, et par la cité de Montréal pour le pont de Hull et le prolongement du chemin du Nord aux casernes
tribuer	Montant de l'actif
ernent.	harteiski of saint a montant de l'actil
Saint-	Detto netto Parto
ns qui	**************************************
ai cher	Je pourrais bien compter aussi dans l'actif la somme de \$1,728,-
incline-	713.78 de dépôts dans les banques le 30 juin 1884, et le montant du au
nement	fonds d'emprunt municipal, ce qui réduirait la dette nette à guère
u, lui,	plui le trois millions de piastres. Je ne le fais pas, parce que les
ée dans	dépôts spéciaux sont pour la plus grande partie réservés pour le paie- ment des subventions aux chemins de fer et des frais de construction
fait a	du Palais Législatif. Quant au fonds d'emprunt municipal, je crois
cienne	qu'il est mieux de ne pas le compter dans l'actif aussi longtemps que
nap. 4)	nous considérons comme un revenu ordinaire les sommes que nous
sur la n	en percevous. A so, or an intermediate said
ent des	La dette contractée pour les grands travaux d'utilité publique exé-
ALL ST OF A	cutés depuis la confédération est-elle réellement, pour la province, le
ntario	fardeau que l'on prétend, et doit-elle inspirer des craintes pour notre
mmes	avenir financier? Assurément non. Il est généralement admis aujour
STATE OF THE STATE OF	d'hui que le poids d'une dette publique se calcule par les sacrifices
Cart-	annuels qu'elle impose au pays pour l'intérêt et l'amortissement.
it sur-	Voyons ce qui en est pour notre dette provinciale. En 1883-84, nous avons payé pour l'intérêt seul de la dette \$ 909,660 84
rtager	De l'autre côté nous avons reçu pour l'intérêt de l'actif
rment	Telles sommes suivantes:
sorier	Interêt—chemin de fer du Nord \$ 374,532 82
Tatos	Intérêt—pour divers 97,979 13
posait	الواقع المراجع المستحدد المستح
ait le	Intérêt de l'actif 472,511 95
itude	
tablis 2	Intérêt de la dette nette \$ 437,148 89
juin)	La population de la province de Québec doit certainement dépasser
	maintenant 1,400,000 âmes. L'intérêt payé pendant le dernier exercice
0000	pour la dette nette, c'est-à-dire \$437,148, divisé par le chiffre de la po-
tone the state of	pulation, ne représente que \$0.31\frac{1}{2} par tête. Nous recevrons, pendant
ing.	l'exercice en cours, un intérêt additionnel de \$247,160 pour le capital
zol l	en dépôt à Ottawa. L'intérêt de la dette nette sera à peine de quinze
MS	The second secon

centins par tête de la population cette année. C'est déjà étonnant, mais il y a plus que cela, puisqu'en réalité le peuple de la province ne paie pas une piastre de taxe pour l'intérêt de la dette provinciale. A l'appui de cette proposition, je crois devoir citer l'opinion d'un des plus forts économistes du jour, M. Leroy Beaulieu, auteur d'un magnifique traité de la science des finances. Il parle longuement de la question des dettes publiques. Je ferai remarquer à la Chambre que quand il s'agit des anciens pays de l'Europe, qui n'ont pas ou que très peu de domaine public, l'auteur se pronocce fortement pour l'adoption d'une politique financière qui puisse amortir rapidement les obligations nationales. Il a une opinion bien différente au sujet des dettes contractées par les pays neufs pour des fins d'utilité publique. Je lis à la page 563 du second volume de son Traité de la Science des Finances:

Dans ces circonstances la dette publique peut être considérée comme n'existant pas, puisque l'Etat a un actif disponible et réalisable qui lui est supérieur. Cette bonne fortune n'échoit guère qu'aux pays neufs, dont le territoire n'est pas complètement occupé, ou bien encore aux contrées qui n'ont contracté de dettes que pour les travaux

राज्यात, इ. राज्या है। इ.स. १५३३

Th G

nublics.

Notre province est précisément dans cette situation qui fait dire à cet économiste dont l'autorité est incontestable, que la dette publique peut être considérée comme n'existant pas. Nous avons un pays neuf dont une vaste étendue du territoire n'est pas occupée. Sans compter les sommes qui nous sont dues, nous avons dans notre magnifique domaine public un actif disponible et réalisable bien supérieur au montant de notre dette provinciale. Ce domaine public est notre seconde source de revenu en importance. La recette annuelle a déjà dépassé \$800,000. La recette nette, déduction faite des frais de percepception et d'administration du ministère des terres de la Couronne, s'élève, dans les années prospères, à plus de \$550,000. Il est facile de prouver que le peuple de la province ne paie pas une piastre de taxe pour l'intérêt et l'amortissement de la dette contractée pour lui assurer les avantages de tout un réseau de chemins de fer. Le revenu de l'actif provincial et du domaine public est beaucoup plus considérable que la somme annuelle que nous payons pour le service de la dette. Faisons le calcul suivant qui est très exact. Nous recevons du prix de vente du chemin de fer du Nord, un intérêt de 5 p. c... \$ 380,000 00

(chaps. 4 et 8, 47 Vict.)	247,160 68
Intérêt de divers placements, à peu pres	60,000 00
Recette nette moyenne du révenu des terres de la Cou-	550,000 00
2 meaning to the death of the d	4 %

1 may 1/2 m a m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1	र प्राप्ति हैं
Montant du revenu de l'actif et du domaine public	\$ 1,237,160 68
En 1883-84, la province a payé pour l'intérêt, l'amor- tissement et les frais d'administration de sa dette la	1117
somme de d'administration de sa dette la	964,192 56
and the contraction of the contr	1 1 1 1 1 1

Nous avons donc de l'actif et du domaine public \$272,968 de plus que le montant payé en 1883-84 pour le service de la dette. Alors il est évident que l'on ne demande pas un sou de taxe au peuple, pour

Différence ...

rencontrer les obligations annuelles que nous impose la dette qu'il a plusieurs fois ordonné à cette Législature d'autoriser le gouvernement de contracter pour le plus grand bien de la province que alla service de la province d

LEFONDS D'AMORTISSEMENT.

Audit L'honorable député de Québec-Est reproche au gouvernement de ne pas avoir payé, en 1883-84, les \$30,854 pour l'amortissement de l'emof prunt de 1874. Il en conclut qu'il faut ajouter cette somme au déficit ande l'exercice. Je ne puis approuver cette critique ni cette conclusion. Mous ne pouvons amortir l'emprunt de 1874 que de deux manières; premièrement, en placant le montant annuel à cette fin; en attendant l'échéance des obligations : secondement, en rachetant, comme on l'a déjà fait avec beaucoup de raison, des obligations sur le marché pour la somme appliquée à l'amortissement. Aujourd'hui ces deux moyens old ne sont guere praticables. Il est extremement difficile, sinon imposavesible, pour le trésorier de trouver, tous les ans, un placement pour la misomme peu considérable d'une trentaine de mille piastres à un intérêt guégal à celui que nous payons pour l'emprunt de 1874, c'est à dire cinq Placer ces fonds de l'amortissement à quatre pour cent, ce pour cent. A serait perdre un pour cent d'intérêt par année. Dans dix ans nous aurions un fonds de \$300,000, et, par conséquent, nous perdrions \$3,000 par année. C'est un obstacle contre lequel tout tresorier se heurterait. Il n'est donc pas juste de blâmer le gouvernement de ne pas avoir payé au fonds d'amortissement la somme qu'il ne pouvait placer qu'en faisant subir une perte à la province.

Reste le second moyen, anterieurement employé, celui de racheteu dans le marché des obligations pour cette somme de \$30,854. Mais bien que l'on s'en soit servi avec avantage, les circonstances out tellement et si vite changé qu'il n'est plus dans l'intérêt public d'en faire usage. Le crédit de la province s'est bien affermi, et il a constamment été à la hausse. Nos obligations à cinq pour cent sont maintenant cotées jusqu'à 107 sur le marché. Pour continuer à amortir l'emprunt de 1874 par le rachat, il nous faudrait donc payer pour chaque obligation une prime de 7 pour cent, c'est-à-dire \$107 pour chaque \$100 rachetees. Ce serait une perte annuelle de 7 pour cent, soit \$2,159 sur les \$30,854 ainsi employées. Dans dix ans nous rachéterions pour \$300,000 d'obligations moins 7 pour cent, c'est-à-dire que

la province perdrait \$21,000.

Il est évident que le système d'amortir une dette publique par le rachat n'est praticable qu'autant qu'il est possible d'obtenir les obligations au pair, ou, tout au plus, dans des circonstances particulières, à une prime très minime, un ou peut-être deux pour cent. Si nous avions un excédent annuel considérable, que nous ne pourrions ni employer pour des fins d'utilité publique, ni placer sûrement à un taux d'intérêt égal à celui de nos obligations, ni réduire par une diminution d'impôts, il serait peut-être alors de bonne politique de s'en servir pour racheter la dette, même à la prime de 7 pour cent qu'il faudrait payer. Mais nous ne sommes pas dans les conditions que je viens de mentionner. Nous avons heureusement réussi à améliorer notre situation financière au point que nous pouvons compter sur l'équilibre, ou à peu près, pour l'exercice en cours et l'année prochaine, malgré la dépression du commerce de bois. Je crois même à la pos-

t, mais ne paie l'appui s plus nifique lestion land il peu de

d'une gations s conis à la ces : idérée

lisable x pays encore ravaux

dire à
ublique
s neuf
empter
nifique
eur au
notre
a déjà
percepronne,
cile de
le taxe

ssurer nu de érable dette. prix de 000 00

60 68

92 56

68 12 e plus

ors il pour sibilité d'un excédent à la reprise de l'activité dans l'exploitation de nos richesses forestières. Mais ces excédents, si nous les obtenons, nous aurons cent manières de les employer dans l'intérêt de la province, plutôt que de les appliquer au rachat de nos obligations avec

une perte de 7 pour cent. 25 %

Je l'ai déjà dit, et je le répète, le mode d'emprunt par obligations amortissables par tirages périodiques est de beaucoup préférable, parce qu'avec ce système l'amortissement est strictement obligatoire. Je ne blame pas le mode adopté pour nos premiers emprunts, parce que je comprends qu'il était peut-être, dans le temps, le plus favorable pour négocier sur le marché anglais, où il nous fallait d'abord établir notre crédit. Il est aussi possible d'obvier à l'incopvénient de la difficulté de l'amortissement avec ce système d'emprunt, en négociant à un taux d'intérêt réduit pour que les obligations soient avantageusement vendues un peu au-dessous du pair, disons de 90 à 92 pour cent. Aussi longtemps ensuite que les obligations sont cotées au-dessous du pair sur le marché, aussi longtemps il est de l'intérêt public d'amortir cette dette par le rachat, pour la raison que le pays, qui a ainsi emprunté, fait alors un profit net de toute, la différence du pair au cours qu'il paie pour obtenir ses obligations. C'est ce qui a eté fait, l'année dernière, pour l'emprunt du Canada à 31 pour cent, négocié à une fraction au-dessus de 91. Une des conditions de l'emprunt est que l'amortissement se fera par le rachat des obligations tant qu'elles n'auront pas dépassé le pair. Il est évident que le jour où elles le dépasseront, le Canada pourra alors emprunter à 3 pour cent à des conditions favorables qui lui assureront le même avantage pour l'amortissement. H. Digustog at 98 abit openio, at 41, 97

Je ne puis pas approuver la conclusion de l'honorable député de Québec-Est, par laquelle il ajoute au déficit de 1883-84 les \$30,854 qui n'ont pas pu être employées à l'amortissement de l'emprunt de 1874 pour les raisons que j'ai expliquées. Le montant de la dette nette provinciale n'a point augmenté parce que cette somme n'a pas été appliquée à l'amortissement, seulement, il n'a pas été réduit. La somme n'a pas été payée, je ne dirai point que c'est une économie, parce qu'il faudra toujours racheter cette partie de la dette plus tard, mais ça n'en a pas moins été une diminution de dépenses pour cet exercice.

Les mêmes difficultés qui ont empêché cet amortissement en 1883-84 existent cette année. Elles existeront encore l'année prochaine et dans l'avenir. Je crois qu'il y a un moyen facile de régler cette question, et de faire cesser l'inconvénient de porter au budget annuel une somme que l'on ne peut employer à la fin pour laquelle elle y est inscrite. Je me permettrai de suggérer d'appliquer, par un statut, le capital que nous avons en dépôt à Ottawa à l'amortissement de la balance de l'emprunt de 1874 et de l'emprunt de 1882 et 1883. Nous n'aurions plus qu'à porter au budget le montant nécessaire pour le rachat de nos obligations amortissables. Nous diminuerions ainsi de \$30,854 la somme de nos dépenses annuelles, dans un temps où il est de très bonne politique de les réduire de tout ce qui ne doit pas être nécessairement payé dans l'intérêt de la province.

ob an amendement.

"L'honorable chef de l'opposition a résumé son opinion, et, je suppose, celle de son parti, sur la situation financière de la province dans la proposition en amendement qu'il a faite en terminant son discours. Il est très important que le peuple connaisse les vues des deux partis sur le véritable état de ses affaires provinciales. C'est une information qu'il a le droit d'avoir, afin de pouvoir juger qui a raison, et que est le programme des chefs qui dirigent les partis, autant qu'il est possible de le déduire de l'exposition de leur politique financière. L'honorable député de St-Hyacinthe a exercé son droit, en nous demandant de nous prononcer sur une proposition contenant la critique d'ensemble qu'il croit devoir faire de la gestion des affaires de la province par les gouvernements conservateurs depuis la Confédération. Pour un, je ne saurais le regretter, parce qu'il me fournit l'occasion de répondre à cette critique, et de défendre de nouveau la politique de progrès que, comme citoyen et comme homme public, j'ai approuvée, et qui a été si féconde en heureux résultats.

J'ai lu la proposition de l'honorable chef de l'opposition avec attention. Je n'hésite pas à dire que la Chambre ne doit pas l'adopter; premièrement, parce qu'elle n'est pas basée sur la réalité des faits; secondement, parce qu'elle n'est pas une appréciation exacte de la situation financière de la province; troisièmement, parce qu'elle exprime pour notre avenir des alarmes que rien ne justifie; quatrièmement, parce qu'elle contient une censure injuste à l'adresse du gou-

vernement actuel et des ministres conservateurs depuis 1867. della conservateurs

La première partie de la proposition se lit comme suit : de la proposition se lit comme se lit comme suit : de la proposition se lit comme suit : de la proposition se lit comme se lit com

"Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants :

Tout en étant prête à voter les subsides à 3a Majesté.

ons, pro-

Vec

ons ble

ire.

rce

ible

blir

iffi-

nt a

use-

ent.

lor-

em-

urs

une

que fles

s le des

1'4-

de

qui 874

pro-

n'a u'il s ça

383-

e et uesune

ins-

t, le

ba-

ous

r le

i de

est

Vu que, d'après les statistiques officielles, les recettes et les dépenses générales du fonds consolidé du revenu, durant la lère année de la Confédération et l'année dernière (1883-84), ont été respectivement comme suit :

Debeuses 1993-	34					30,200,001.01
" 1867-	68				0.000	1,183,238 44
11.041 . 11.	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	10, 11, 31, 11	10-1 1 15 15	6 - 54. 87	/(') «	Marin Charles V. They
Augm-ntation.	4 181 3	-11 ,1, 1	Ale to		. 21.11	\$2,086,153 17-
7						00 001 147 140

La comparaison qui est faite entre les dépenses de 1883-84 et celles de la première année après la confédération n'est ni exacte, ni juste, et, on me permettra de le dire, ni raisonnable. Elle n'est pas exacte, parce que j'ai prouvé que des \$3,269,391.61 que la proposition mentionne, il faut déduire les sommes payées pour les travaux publics imputables au capital. Cette soustraction faite, on constate que les dépenses ordinaires de 1883-84 n'ont été en réalité que de \$3,131,537.28. Si l'on compte, en 1883-84, les frais des travaux publics imputables au capital, que la Législature a décrété devoir être payés par des emprunts, il est évident que la comparaison manque de base, parce qu'il n'y a pas eu de dépenses extraordinaires pour les mêmes fins en 1867-68.

La partie de la proposition plus haut citée n'est pas juste, parce qu'on ne saurait sérieusement comparer les dépenses d'un exercice

perdant lequel il a fallu payer près d'un million pour l'intérêt et d'as Amortissement d'une dette contractée pour de grands travaux d'utilité de publique, à celles d'une année pendant laquelle on n'a eu qu'à rencontrer les frais du service ordinaire du gouvernement. Pour arriver de une comparaison à la fois exacte et juste, il faut faire ce calcul:
Dépenses de 1883-84 finde 1993 of Silver 4 3 269 301 66186
Dépenses de 1883-84. A déduire—Intérêt, rachat et frais d'add
ministration de la dette
Pour dénances extraordinaires imputables & & & & & & & & & & & & & & & & & & &
an applied 11 15 15 15 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
(101,010 & 41,000,00)
5) () (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)
Montant des denonces du corvice administratif en 1883 18.
QA 33 OF SEATE AS LEEDERS AND HOLD STORY OF THE PROPERTY AND ART DATE AND
Clast area catta commo do donancea noun ladrainistra
tion du gouvernoment qu'il faut company celle de la la servician
Ponna de 40g7 go a half a la 1917 go attende de 14.400 000 244 a
Table 1007-00 Title 7 first 1 first 1 first 1 first 2 fi
A déduire—Intérêt, rachat et frais d'ad ministration de la dette
La comparaison inexacte et réellement injuste qu'il a faite a donc
La comparaison inexacte et reellement, injuste qu'il a liaite a donosi
conduit l'honorable député de St-Hyacinthe à l'erreur suivante :
Augmentation calculée dans la proposition \$2,086,153 174
Augmentation réelle pour les mêmes fins de l'adminis-
Tation 984,105 28.
tration 1
Dillerence en moins
Passons maintenant à la comparaison des recettes. Elle n'est pas
plus juste que celle des dépenses. En effet, ce n'est pas faire connaître
la situation actuelle avec exactitude que de comparer les recettes de
1867-68 à celles de 1883 84, puisqu'à la fin du dernier exercice le par
lement fédéral nous a voté un capital de cinq millions de piastres en l
chiffres ronds, qui nous donne pour l'année courante, et nous assure
dans l'avenir, un revenu additionnel de près d'un quart de million
A toutone actto increased in monette on more non do (1000 0), at more organically
montant suivant comme rendement des diverses sources dans les an-
montant suivant comme rendement des diverses sources dans les années de prospérité commerciale. Recettes de 1883-84
Becettes de 1883-84
Intérêt à 5 nour cent du capital en dépôt à Ottawa 247 160 68
and officering all officers of the state of
during (Montant)
** *** *** *** *** *** *** *** *** ***
Aldergrass and patterness of the second state
able ideas and author and entransamental in \$1,754,470,81
The design the control of the contro
Dans sa proposition, l'honorable député de Saint-Hyacinthe ne cons-
tate qu'une augmentation de revenu au montant de \$1,507,310 13.
Ce n'est pas juste puisque nous avons une recette nouvelle et certaine
de \$247,160.68.qui enq at il rog on librato e sodo sel parent emassibili.
Pour comparer l'augmentation du revenu à celles des dépenses du
service ordinaire de la province depuis la confédération, je déduis,
pour être exact, les recettes qui proviennent de notre politique des
chemins de fer, de même que j'ai retranché du chiffre des dépenses
le deriner cremier una svere anté l'autétable le privai de l'agriculture, de la griculture, de la griculture, de la griculture, de l'agriculture, de l'agriculture
Section 1991 on troughtform at on state some soil 1981,19481

etil'an A utilité 7 aprenrriver 13,8161 391 81 046 89 Mandi B44 :72 (Surun) \$11111793 238 44 105 28 / i dono A 153 17 105 28 est pas maître ttes de le pari res en assure ullion 🕩 ons leb les an-1 147 42 160 68 308 10 470,81 e cons 310.13. ertaine EL BARRE ses du léduis, ue des penses irish si LUVUIS

nous comparons l'augmentation du revenu à celle des dépenses pour ces deux exercices, nous obtenons le résultat suivant :

Augmentation du revenu \$1,061,453.98

Augmentation des dépenses ordinaires \$1,061,453.98

revenu de \$1,061,453.98 plus considérable qu'en 1867-68. Alors si

Différence en faveur du revenu

L'augmentation des mêmes dépenses ordinaires de 1867-68 est dong de 834 pour cent, et celle des mêmes sources de revenu de 764 pour cent, et non de 177.15 pour cent, pour les dépenses, et de 108,68 pour les recettes, comme le dit la proposition de l'honorable député de St-Hyacinthe.

J'ai prétendu que la première partie de la proposition n'était pas raisonnable. J'en appelle à mes honorables collègues, et surtout à l'honorable chef de l'opposition lui-mème. Je teur demande s'il est possible de bien juger la situation financière d'un pays par la simple comparaison des montants de ses dépenses annuelles, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour deux exercices à quinze aus d'intervalle, sans donner les explications necessaires sur les développements de la richesse, des ressources et des affaires gouvernementales de ce pays pendant une aussi longue période ? Certainement non.

L'honorable député de St-Hyacinthe fait-il de la réduction des dépenses ordinaires de la province, à la somme à laquellé elles se sont élevées en 1867-68, un article de son programme politique? Prend-il l'engagement devant la Chambre et devant le public de réduire les dépenses ordinaires à \$1,183,238.44, comme pendant la première année après la confédération, s'il est chargé de gouverner la province? Je suis certain qu'il a trop d'expérience pour commettre une semblable imprudence, et qu'il ne veut pas faire une parelle promesse, parce qu'il a trop d'intelligence pour ne pas comprendre qu'il serait dans l'impossibilité de la remplir. Mais alors pourquoi base-t-il sa critique de la politique financière suivie depuis 1867 sur un fait qui était dans la nature même des choses, et qu'il ne pourrait pas empêcher s'il était appelé à la direction de nos affaires provinciales?

Pourquoi, comme je l'ai établi avec la plus rigoureuse exactitude, les dépenses ordinaires de la province ont elles augmenté de \$984,105 depuis 1867-68 jusqu'à 1883-84? Pour la raison si bonne que pendant le dernier exercice nous avons payé beaucoup plus qu'en 1867-68 pour favoriser les grands intérêts de la colonisation, de l'agriculture, de

l'administration de la justice, de l'instruction publique, des institutions de charité, et autres services. L'honorable chef de l'opposition est-il prêt à déclarer que, s'il était appelé au pouvoir demain, il mettrait en tête de son programme un article disant que sa politique serait de rédnire les crédits pour les services que je viens d'énumérer à ce qu'ils étaient en 1867-68? Pour en arriver là, il lui faudrait entr'autres retrancher \$72,575 à la colonisation, \$37,262 à l'agriculture, \$83,204 à l'instruction publique, \$170,155 aux institutions de charité, \$111,293 à l'administration de la justice. Je n'ai pas besoin de dire, ce que tous mes honorables collègues savent comme moi, que la province con damnerait énergiquement une semblable politique. Il n'y a donc pas raison de censurer les gouvernements conservateurs pour une augmentation de dépenses entièrement dans l'intérêt public bien compris

Si la proposition de l'honorable député de St-Hyacinthe exprime bien réellement sa pensée, je dois lui dire que nous sommes aux antipodes sur ce point de l'augmentation des dépenses. Je ne verrais certainement aucune cause de satisfaction dans le fait qu'en 1883-84 nos dépenses ordinaires n'auraient pas été plus considérables qu'en 1867-68. J'y trouverais, au contraire, la preuve que nous n'aurions fait aucun progrès, que nous aurions passé dix-sept ans à piétiner sur place, que nous aurions manqué de courage, d'initiative, d'esprit d'entreprise, de conflance en nous mêmes et dans les ressources et l'avenir de notre province. Je ne conçois pas comment l'honorable député de St-Hyacinthe, lui, le chef, dans cette Chambre et dans la politique provinciale, d'un parti qui se targue d'être avant tout le parti du progrès, ait pu se décider à nous soumettre une proposition condamnant une augmentation des dépenses faites en faveur des plus chers intérêts de notre population. Nous faisons plus pour ces intérêts que pendant la première année après la confédération, pour l'excellente raison que, de son côté, notre revenu a augmenté dans de plus grandes proportions. Voici la comparaison des recettes des diverses sources suivantes en 1883-84 et 1867-68 :

Subvention du gouvernement du Canada.

1867-68.....

1867-68	915,309,23	* 166 257 6779	•):	0E
EN CONTRACTOR OF BOOK ASSESSMENT AND THE ASSESSMENT ASSESSMENT AND THE ASSESSMENT AND THE ASSESSMENT ASSESSMENT AND THE ASSESSMENT		Augmentation.	\$	99,402.89
Terres de la Couro	nne.	for the second	Low Paris	. 6 . 6. d
1883-84 (1.4. 18. 1867-68. 18. 18. 18. 18. 18. 18. 18. 18. 18. 1	377,769.54	NOW HELDEN	3 44. 6 31	14 451180 54
Licences:	a us di fusi.	Augmentation.	17797 13	t the tagentaria
1883-84	\$ 268,840.48	14. 60. 110.	4 7 10 45 14	LB REPORT
1867-68	62,392.89	Augmentation.	3 2 2 3 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	206,447.59
Justice, timbres jud 1883-84	liciaires et d'er	registrement:	•	

108,604.08

Montant......\$1,061,453,98

LES DÉFICITS DEPUIS 1875 de de la constitue la constitue

La seconde partie de la proposition de l'honorable député de StHyacinthe se lit comme suit:

Vu que cette différence considérable dans l'augmentation des recettes et des dépenses
a déjà produit les déficits qui suivent:

1. Déficits apparents de 1875 à 1883, suivant le document No
8 4, de l'an dernier
2. Montanta reçus sur le capital en 1879, 1880 et 1882, et entrés pider de l'angle de l'angle de l'angle de même document savoir :

a. 1878-79, reçu du Dominion, à compte de règlement.

\$500,000 (1970-1970)

\$1,841,362 50

125,000

\$1,179,146 83

3. Plus, déficit de l'angle 1883-84.

3. Plus, déficit de l'angle 1883-84.... 500,000 00

Ainsi l'honorable chef de l'opposition calcule que la somme des déficits des exercices depuis 1875 s'elève à \$3,520,509.33. Je crois pouvoir prouver que ces chiffres ne sont pas exacts. La proposition dit, en premier lieu, que les déficits apparents de 1875 à 1883 ont été de \$1,841,362.50. Mais dans les dépenses des exercices depuis 1875, comme il appert par les comptes publics de ces années, sont comprises les dépenses extraordinaires des édifices des ministères et des chambres, des bureaux publics et de l'école normale Jacques Cartier à Montréal. Voici l'état de ces dépenses imputables au capital pour chaque année

do 172,151.82do - 136,538.14 do do do do do

Montant \$717,469.49

Pour établir le montant exact des déficits depuis 1875 entre les recettes et les dépenses ordinaires, il faut déduire la somme des frais imputables au capital du montant que mentionne la proposition en amendement. Nous avons alors le résultat suivant :

Déficits apparents de 1875 à 1883, suivant le document

do

别。人们无理

. 88.668.160,14...

Déficit total..... \$1,123,893.01

L'honorable chef de l'opposition ajoute à la somme des déficits apparents les recettes du capital en 1879, 1880 et 1882. Sur ce point, il a raison. Mais il me permettra de lui faire remarquer qu'il justifie pleinement ma prétention au sujet des dépenses extraordinaires. Si vous retranchez du revenu ordinaire d'un exercice, les recettes du capital, il est évident que, pour la même raison, il faut déduire des

9.720.72 17.979.13 25,000.00

6,447.59

st-il ton de i'ils tres 04 à ,293 tous con: c pas augpris rime

antierrais 83-84

qu'en

rions

er sur

d'en-

venir

até de

e pro-

ogres,

it une

rêts de endant n que,

ropor-

nivan-

,402.89

Tir of

recette.

37,294.93

61,453.98

dépenses du même exercice les travaux luis de la control de la Chambre out la control de la Chambre out la control de l'honorable député de St. Hyacin he control tormellement l'orinten de l'honorable trésorier dans le gouvernement de l'honorable député de Lotbinière, qui prétendait, lui, que le demi-million qu'il avait reçu du gouvernement fédéral était une recette ordinaire, et qui le comptait comme telle. L'honorable chef de l'opposition était membre du ministère de l'honorable M. Joly. Il est responsable de la politique de ce gouvernement: Il se contredit donc aussi lui-même, en comptant maintenant comme recette du capital une somme qu'il considérait comme une recette ordinaire lorsqu'il était ministre. On voit que sa principale préoccupation, comme celle de ses collègues, en 1879, était de trouver le moyen d'offrir à la Chambre et à la province un budget apparemment en équilibre.

J'ajoute à la somme des déficits que j'ai constatée,	\$1,123,893.01
le montant des recettes du capital pendant les exercices de 1878-79, 1879-80, 1881-82 (je concède que la somme payée par la cité de Montréal pour sa dette au fonds d'emprunt municipal peut être considérée comme une	no entirel of anerg
recette du capital)	1,179,146.83
L'honorable chef de l'opposition ajonte \$500,000 pour le découvert de 1883-84. Le déficit de cet exercice n'a réellement été que de	estable estable of all the land the 236,389.86

Il est bien vrai que, depuis 1875, les découverts annuels se sont élevés à plus de deux millions et demi. Mais pour bien juger les résultats de nos opérations financières, durant cette période, il faut se rappeler que, pendant ces dix exercices, nous avons payé \$570,373.34 pour le rachat de la dette. De sorte que la dette provinciale n'a été augmentée que de \$1,969,056.36, par l'écart entre les recettes et les dépenses depuis le premier de juillet 1874 jusqu'au 30 juin 1884.

Il n'est pas surprenant que nous ayons eu des déficits pendant les années de la construction du chemin de fer du Nord et les premiers temps de son exploitation. Il nous fallait payer l'intérêt des capitaux que nous avions empruntés pour les travaux, et nous n'avions point ou que peu de revenu de l'entreprise. Depuis la situation a bien changé, et nous sommes maintenant certains d'une recette annuelle de \$627,000 comme l'un des heureux résultats de notre patriotique et vigoureuse politique de chemins de fer. La moyenne des déficits depuis 1875 n'a été que de \$253,942. C'est \$373,058 de moins que le revenu annuel de l'intérêt de l'actif qui provient de nos chemins de fer.

A ce sujet, je me suis souvent demande s'il ne serait pas d'une exacte comptabilité, et même d'une bonne politique pour les gouvernements, de faire comme bien des compagnies de chemins de fer et autres, et de

inion député it regu e de ce mptant siderait que sa 79, était budget

9,146.83

3,893.01

6,389.86

39.429.70 yacinthe

20.509.33 39,429.70

31,079.63

se sont uger les faut se 70.373.34 n'a été es et les

34. dant les premiers capitaux point ou changé, le \$627,-

et vigoudepuis revenu

ie exacte ements. es, et de

charger le compte du capital, et non celui des dépenses ordinaire nuelles, des intérêts qu'ils paient pendant l'exécution des travaux de acconstruction des voies ferrées qui seront exploitées par l'État. Je suis réellement porté à croire que ce système serait le plus raisonnable ét le plus vrai.

La seconde partie de la proposition de l'honorable depute de St-Hyacinthe ne soutient donc pas plus la discussion sérieuse que la

première.

LES DEUX DERNIERS EMPRUNTS.

Le troisième paragraphe de la proposition en amendement se lit

"Vû que, sur le produit des sept millions et dami d'emprunts faits depuis 1880, il ne reste, à l'heure qu'il est, que neur cent mille plastres en banque, tandis que nous avons à faire face à au-delà de deux millions de réclamations encore pendantes, auxquellés il faudra ajouter les déficits qui vont se découvrir chaque anne, et qu'il est évident qu'un nouvel emprunt deviendre nécessaire afic d'acquitter cette segvelle dette flottente s'accroissant avec une rapidité inquiétante."

Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que les \$7,500,000 empruntées dépuis 1880 ont été en gran le partie employées aux fins pour les quelles cette dette a été contractée. Cette Chambre a autorisé les deus emprunts de 1880, 1882 et 1883, parce qu'il fallait pourvoir au paiement des subventions aux chemins de fer, des frais de construction du chemin du Nord, des édifices des ministères et des chambres.

La dette flottante et les obligations que l'emprunt autorisé en 1882 et 1883 devait payer ont été augmentées de la somme des déficits des deux derniers exercices. Mais, avec les ressources actuelles, la dette flottante ne saurait considérablement s'accroître par les découverts dans les opérations annuelles. Il est aussi probable qu'avec la reprise de l'activité du commerce de bois, nous pourrons en payer une partie avec les excédents.

Nous avons suffisamment de dépôts en banque pour payer, pendant les deux ou trois prochaines années, les frais des travaux imputables au capital. Si nous ne contractons pas de nouvelles obligations importantes, il y a tout lieu de croire que nous n'aurons à faire aucun

nouvel emprunt considérable.

LES CONCLUSIONS DE LA PROPOSITION.

La proposition de l'honorable député de St-Hyacinthe se termine par les deux paragraphes qui suivent :

" Và qu'il est impossible de continuer un tel état de choses sans exposer la province à

un désastre fluancier et la couduire à la taxe directe ou à la banqueroute; Cette Chambre prie les ministres de ne plus retarder à remédier à cette situation inquiétante, et croit devoir les informer qu'ils mériteront le blame sévère de la prévince si, persévérant dans l'inaction coupable qui a caractérisé leur politique depuis leur accession au pouvoir, ils ne soumettent pas bientôt, et surtout avant les prochaines élections générales, quelques mesures pratiques et propres à faire cesser les déficits et à empêcher de nouveaux emprants."

Après ce que je viens de dire de la situation de nos affaires, je ne surprendrai personne en déclarant que je conteste la prétention que

la continuation de l'état de choses actuel exposerait "la province à un désastre fir ancier, " et la conduirait " à la taxe directe ou à la banque route."

sé

en

de

di

m

pr

re

ob

ex

Je crois avoir abondamment démontré que la situation est en réalité bien satisfaisante, et qu'il suffit de continuer à gouverner avec prudence et sagesse pour nous assurer un avenir prospère. Je ne me flatte pas d'avoir réussi à convaincre l'honorable chef de l'opposition et ses amis. Nous différons complètement d'opinion dans nos appréciations des résultats de la politique suivie depuis la confédération. dans/cette province. Je trancherai la question en débat, en prenant pour juges ceux qui occupent à notre égard une position telle que leur manière de voir, à cause de leur compétence, doit s'imposer à notre approbation. Ces juges, ce sont nos créanciers. Ce sont tous ceux qui, étant informés que la province voulant développer ses immenses resscurces, avait décidé d'emprunter plusieurs millions de piastres pour contribuer libéralement aux frais de construction de tout un réseau de chemins de fer, se sont empressés de lui offrir leurs épargnes, leurs capitaux, à des conditions, pour le temps, assurément très avantageuses. Ces juges, ce sont tous ceux qui paient aujourd'hui jusqu'à 107 pour nos obligations sur le marché. On ne me fera jamais croire que le papier d'un pays menacé d'une banqueroute prochaine se venderait à une prime de 7 pour cent.

Lorsque nos créanciers et le public en Angleterre ont assez confiance dans la stabilité de notre situation financière et dans notre avenir, pour nous donner un aussi solide crédit sur ce grand marché monétaire, où tous les pays du monde vont chercher de l'argent pour leurs besoins publics, nous, nous manquerions de courage, nous douterious de nous mêmes et de notre province! Je ne crains pas d'affirmer que ce serait manquer à notre devoir d'hommes publics et de citoyens. Pour un, quelque faible et peu autorisée que soit ma voix, je continuerai à mettre tout ce que j'ai d'énergie pour dire à notre peuple, toujours si intelligent, si fort, si patriotique, qu'il ne doit pas regretter d'avoir voulu le progrès sous toutes ses formes légitimes et vraies, qu'il en recueille les fruits abondants, et que, par ses travaux persévérants, il a assuré de grands avantages aux générations qui suivront.

Pourquoi nos créanciers et le public anglais et français ont-ils tant de confiance en nous, et pourquoi considèrent ils nos obligations comme un placement de première classe? C'est parce qu'ils savent que notre territoire a de grandes ressources naturelles, que nous avons de vastes forêts, des millions d'acres de terre à coloniser, de riches pêcheries à exploiter, une industrie et un commerce qui se déve-loppent rapidement. C'est parce qu'ils connaissent nos ressources financières, le montant de notre dette et celui de notre actif. C'est parce qu'ils savent que notre province, par sa situation géographique, par le St-Laurent qui la traverse, par les réseaux de chemins de fer qui convergent à ses grands ports de Québec et de Montréal, profitera largement de tous les progrès des pays à l'ouest, et de l'immense mouvement commercial qui en sera la conséquence. C'est parce qu'ils connaissent que notre peuple et ceux qu'il appelle à le diriger ont assez d'esprit d'entreprise, de courage, d'initiative, de largeur de vues, d'habileté, pour tirer le meilleur parti de tous ces avantages du sol, d'une magnifique situation géographique, et du gouvernement le plus libre du monde.

anqueest en r avec ne me osition apprération renant e leur notre ceux

ce à un

ienses astres ut un gnes, avansqu'à roire ne se lance

pour. aire, leurs riqus que vens. ontiiple, etter aies, évéıt. tant ions

ons ches éverces "est ue, fer tera nse rce ger de du

le

vent

Pendant que ceux qui nous ont prêté leur argent jugent si bien notre province, et n'ont pas la moindre inquiétude au sujet de la sécurité des capitaux qu'ils ont conflés à notre honneur, cette Chambre, entraînée par de vains cris d'alarme et par une appréciation erronée de la situation, dirait, elle, que les efforts qu'elle a faits depuis bientôt dix-huit ans pour le progrès matériel, moral et intellectuel de la population n'ont eu que des résultats déplorables! Elle proclamerait, en approuvant la proposition de l'honorable député de Saint-Hyacinthe, que nous allons à la ruine, que la banqueroute est à nos portes! Non, elle ne le doit pas, elle ne le peut pas. J'en appelle à son intelligence, à sa connaissance des affaires provinciales et des effets si heureux de la politique qu'elle a soutenue, à son dévouement pour la cause publique,

a son patriotisme, pour repousser cette proposition.

L'amendement de l'honorable chef de l'opposition est une censure injuste de l'administration du gouvernement de la province par le ministère actuel. Le blâme que contient le dernier paragraphe de la proposition n'est pas mérité. Il est évident que le cabinet a sérieusement travaillé à équilibrer le budget des recettes et des dépenses. Il y réussira, ou à peu près, pendant l'exercice en cours, par une rigoureuse mais raisonnable économie, et par le revenu additionnel qu'il a obtenu du gouvernement fédéral, après une énergique et habile exposition de nos réclamations aux ministres et au parlement d'Ottawa, qui y ont patriotiquement fait droit. Plusieurs questions dont nous avons lieu d'espérer des avantages financiers auront bien tôt une solution. Le gouvernement y met toute la diligence possible, et, au lieu de le critiquer d'une manière injuste, il est plus dans l'intérêt public de l'aider dans sa tâche.

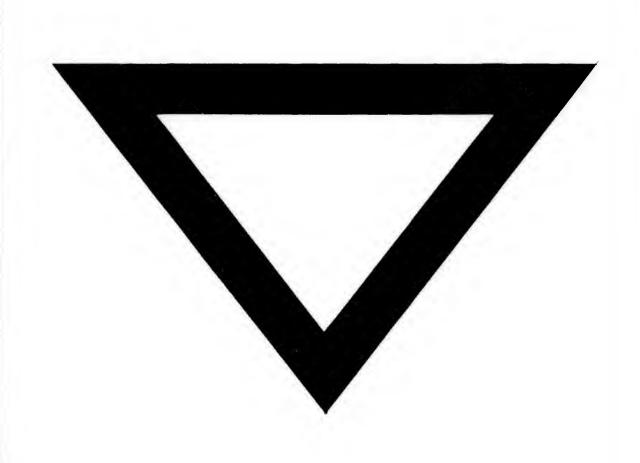
CONCLUSION.

Je me permettrai de prier l'honorable chef de l'opposition de reconsidérer, avec le talent qui le distingue, la situation financière de la province dans ses détails et dans son ensemble. Peut-être modifierat-il ses vues, et en arrivera-t-il à d'autres conclusions plus exactes et plus conformes aux faits. Notre devoir à tous est de bien renseigner le public, et de lui dire quelle est notre position dans toute sa vérité. Répétons au peuple que le Canada est peut-être le pays qui, en réalité, porte le plus léger fardeau de taxes. Ici point d'impôt foncier, ni sur les constructions, excepté pour les fins municipales, point de capitation pour avoir le droit de vivre sur le territoire et d'y jouir de la protection des lois, point d'impôt sur le revenu, ni sur les successions, ni sur les transactions, en un mot, point de taxe directe. Heureux pays que le nôtre où toutes nos affaires fédérales et provinciales sont administrées, et des millions annuellement employés à de grands travaux d'utilité publique, sans qu'il soit nécessaire de demander aux contribuables une seule piastre d'impôt direct!

Quant aux finances de la province, unissons-nous donc pour dire au peuple que de ce budget annuel des dépenses d'à peu près trois, millions de piastres, un million sert à payer l'intérêt et le rachat de la dette qu'il a ordonné à cette Législature de faire contracter par le gouvernement pour la prospérité de la province. Répétons lui que les deux autres millions sont consacrés à la législation, à la gestion de ses affaires par le gouvernement civil, à l'administration de la justice,

-- 28 ---

à la colonisation, à l'agriculture, à l'éducation de ses enfants, à la charité, qui attire sur lui et sur les générations de l'avenir les bénédictions de la Providence. Parlons-lui tous ensemble ce langage, et notre intelligente et patriotique population s'estimera heureuse d'avoir des institutions qui lui imposent si peu de sacrifices, lui assurent tant d'avantages, et lui garantissent la plus grande somme de liberté qu'une nation puisse désirer. (Applaudissements prolongés.)



4.3